

# Compte rendu de la séance du Conseil d'administration de l'université de Nantes.

**Vendredi 13 mars 2015**

**Lise Caron** élue SNTRS-CGT sur la liste intersyndicale « Ensemble » et **Diane Oble** personnalité extérieure CGT

30 votants. *Début de séance 8h00-fin de séance 12h00*

Abréviations : Conseil d'Administration, CA ; *Commission Permanente* du Conseil d'Administration ; Vice-Président, VP, Ressources Humaines : RH, Conseil scientifique, CS ; CT ; Comité Technique ; Comité Hygiène et Sécurité-Conditions de Travail, CHSCT ; Conseil des Formations et de la Vie Universitaire, CFVU ; U.N. Université de Nantes ; PDL : région Pays de la Loire. ETPT : équivalent temps plein travaillé ; Md€ milliard d'euros ; M€ millions d'euros, K€ milliers d'euros ;

## **1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 janvier 2015**

**adopté à l'unanimité**

### **4. Présentation de l'audit de la Fondation partenariale de l'Université de Nantes.**

Créée dans le cadre de la loi LRU du 10 août 2007., la fondation a pour objet de développer et financer des partenariats de recherche publique/recherche privée, des projets de recherche ; des chaires d'enseignement et de recherche, des fonds divers et variés, des équipements scientifiques mi-lourds et d'équipements ou méthodes pédagogiques, des cursus de formation ou des projets de recherche avec des professionnels...

L'Université de Nantes s'est engagée pour un montant total de 259 299 €, la communauté urbaine – Nantes Métropole pour une participation de 60 000 € et les entreprises privées (participation au fonctionnement en plus des apports aux chaires): Vinci Construction 25 000 € par an sur 5 ans et Banques (Banque Populaire et Caisse d'Épargne Bretagne Pays De La Loire) 10 000 € par an sur 5 ans

#### Projets et Chaires financés à fin 2014

- Chaire Techniques Innovantes d'Enseignement en santé durée 2011–2014 (terminé): 245 536 €
- Projet Biomédicament (Neuroblastome) durée 2012–2015: 125 512 €
- Projet çATED (autisme) durée 2012–2015: 163 850 €
- Chaire Banque Finance durée 2011–2016: 550 000 €
- Chaire Génie Civil (dont 542 000 € gérés par la Fondation) durée 2011–2016: 1 342 000 €
- Chaire Soins-Esthétique en milieu hospitalier/carcéral durée 2013–2016: 96 000 €
- Fond de Soutien au programme du de la Transplantation et de l'Immunothérapie (CESTI) 2012-...: 67 500 €
- Fond innovation sociale durée 2014–2018 : 27 000€

#### Projets et Chaires en recherche de financement

- Système DEPArray (recherche sur les tumeurs osseuse enfant ou jeune adulte) : Montant collecté durée 2012–2015: 40 904 €
- Etude sociologique des risques financiers et professionnels dans le domaine de la pêche professionnelle.

Projets et Chaires financés et en cours de financement: 2,8 M€ depuis sa création en 2011. Est ce un effet d'annonce ? La CGT est intervenue sur l'absence de bilan des opérations en cours!

La fondation fonctionne mal notamment en raison de la concurrence interne en matière de relations partenariales avec les entreprises (Polytech, IUT...) et de la concurrence externe: Audencia, Centrale, EMN, IRT Jules Verne. La crise économique n'incite pas non plus au mécénat.

Pour pallier à ces difficultés, l'université a commandité un audit auprès du cabinet Brakeley (42 000€/2014) Mars 2015: recrutement d'un Directeur orchestré par le cabinet Brakeley. Septembre 2015: lancement de la campagne de la collecte de fonds (objectifs 10 millions €) sur les 5 thématiques.

- L'Université connectée par le numérique (en lien avec le Quartier de la Création)
- Nouvelles pratiques expérimentales en santé (en lien avec le Nouveau Quartier Hospitalier Universitaire)
- Nouvelles chaires pour l'environnement, la santé, la robotique, du numérique et des matériaux de la mer et du littoral ...
- La vie étudiante : bourses pour étudiants, insertion professionnelle, entrepreneuriat étudiant...
- Rayonnement international de l'Université de Nantes

*Commentaire : Le fondations constituent un mode de financement permettant aux université de recourir au mécénat des entreprises et des particuliers. L'autonomie budgétaire et de gestion des personnels que confère la LRU*

ainsi que l'insuffisance du financement de l'État requièrent de la part des universités la nécessité de « diversifier » leurs ressources financières notamment par le mécénat (Loi n°87-571 du 23 juillet 1987 modifiée par la loi "Aillon" du 1er août 2003). Ainsi, la LRU oriente l'Université vers la recherche de capitaux privés (les donateurs y sont d'ailleurs incités par d'importantes déductions fiscales), et consacrent la subordination future des ressources de l'Université vis-à-vis de ses mécènes (VINCI et autres). Ainsi est entériné le désengagement de l'État. Les choix de l'Université ne vont-ils pas rapidement devenir étrangers aux nécessités du service public à mesure que la recherche et les formations seront livrées aux lois de ceux qui financent?

## **AFFAIRES INSTITUTIONNELLES**

### **6. Approbation des Statuts de l'UBL (après examen par la CPCA et avis du CTE)**

Le Comité Technique d'Établissement ayant voté par deux fois à l'unanimité contre les Statuts de la COMUE UBL. Une séance exceptionnelle du conseil d'administration est sollicitée le 3 avril, pour donner son avis.

### **7. Approbation de la modification des Statuts de la Mission Langue** adopté à l'unanimité

### **8. Approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique ADIREM et de l'adhésion de l'Université de Nantes à cette structures**

Les Instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) sont des centres de recherche et de formation universitaire dédié à la didactique des mathématiques et ils associent des enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur. Les représentants CGT soutiennent une structuration nationale de ces IREM.

adopté à l'unanimité

## **AFFAIRES BUDGETAIRES**

### **9. Certification des comptes 2014 (après examen par la CPCA)**

Les cabinets Ernst & Young et KPMG<sup>1</sup> ont été nommés commissaires aux comptes de l'Université pour 6 ans (2010-2015) par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi sur proposition du Conseil d'administration de l'Université. Ils évaluent la fiabilité des comptes et assurent qu'ils ne comportent pas d'anomalies significatives.

Les commissaires ont levé leur réserve sur les charges à payer relatives au personnel pour désaccord sur la charge à payer sur les heures complémentaires. Cependant, ils ont maintenu plusieurs réserves déjà effectuées sur les comptes 2013 pour les comptes 2014, car ils ne sont pas en mesure de chiffrer précisément l'impact global des anomalies constatées sur les comptes de l'établissement. Ces anomalies sont-elles courantes dans les comptes des universités, est-ce rassurant pour autant?

La comptabilité des contrats de recherche (commandes non soldées par exemple, restes à payer...) reste difficile à intégrer dans le référentiel applicable aux Établissements Publics à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP dont les universités).

**Vote :      22 Pour            4 Contre (CGT)            3 Abstentions (FSU, CFTD)**

### **10. Présentation et approbation du compte financier, des comptes consolidés et de l'affectation du résultat 2014 (après examen par la CPCA)**

Affectation du résultat de l'exercice 2014 aux réserves **vote à l'unanimité**

*Commentaire : Les normes comptables applicables aux établissements publics nationaux prévoient que ces derniers suivent leurs « immobilisations corporelles » (i.e. Bâtiments, installations techniques, matériels, outillage, mobilier...) par composant. Pour un bâtiment, cela revient, par exemple, à amortir avec des durées distinctes les murs, le toit, le chauffage ou les peintures. Le seul parc immobilier l'université pour lequel la norme s'applique désormais comporte près de 110 biens ! On peut imaginer la complexité du travail..... Tout cela pour une information dont l'intérêt, en termes de pilotage de l'établissement, ne saute pas aux yeux.*

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **11. Primes et régimes indemnitaires des personnels (après examen par la CPCA et avis du CTE)**

#### **11.1. Approbation des modifications des fonctions ouvrant droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) à compter de l'année universitaire 2015/2016**

<sup>1</sup>Le Monde économique du 8 mars 2015 : dossier les BIG Four en accusation « Quatre sociétés se partagent le marché mondial [de l'audit] – Deloitte, PricewaterhouseCoopers (PwC), Ernst & Young (EY) et KPMG. Pourquoi si peu ? Pour rassurer une clientèle mondiale par la notoriété de leur signature et la qualité de leur expertise. »

Le versement de la NBI est attaché non à un agent mais à l'occupation de certains emplois. Il est réversible en fonction de l'évolution des responsabilités liées aux emplois concernés et donc la liste des emplois et des fonctions ouvrant à la NBI est réactualisée chaque année (pour 2015-2016, la date d'effet est au 1er septembre 2015). Elle est proposée par la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social, suite à la réunion du 23 février 2015 de la commission « primes, indemnités, NBI », composée de membres du Comité Technique et de représentants de l'administration.

Vote du Comité Technique d'établissement : 10 abstentions.

**Vote : 17 Pour 0 Contre 9 Abstentions (CGT, FSU, CFDT, UNSA)**

### **11.2. Approbation des modifications des fonctions ouvrant droit à la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) à compter de l'année universitaire 2015/2016**

La PFR créée par le décret 2008-1533 du 22 décembre 2008 concerne les fonctionnaires de catégorie A et B de la filière administrative (AENES). La part F de la PFR est liée aux fonctions, elle est modulable de 1 à 6 et repose sur une cotation des postes en fonction du niveau des responsabilités, de l'encadrement du personnel, des charges et des contraintes de travail, de sujétions particulières.

L'actualisation de la cotation des postes se fait chaque année par la commission « primes, indemnités, NBI », qui s'est réunie le 23 février.

Le décret 2014-514 du 30 mai 2014 prévoit un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) dans la fonction publique d'Etat qui devra se substituer progressivement à la PFR. En l'absence de complément d'informations du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'université maintient l'actualisation de la PFR jusqu'à l'application de la nouvelle réglementation.

Vote du Comité Technique d'établissement: 8 "contre" et 2 abstentions (CFDT)

**Vote : 15 Pour 9 Contre (CGT,FSU, UNSA) 2 Abstentions (CFDT)**

### 12. Bilan des Missions Invité pour l'année 2014

Nouvelle procédure lancée en 2014, avec 7 Composantes impliquées, 173 059 € dépensés et 66 Enseignants-Chercheurs et Chercheurs invités (12 de Chine, 5 d'Italie, 5 des USA, 4 du Japon).

## **FORMATION ET VIE ETUDIANTE**

### **13. Approbation de demandes de création et de modification de maquettes Licence, Master et Doctorat (après avis de la CFVU et examen par la CPCA)**

Création d'une licence professionnelle spécialité Métrologie, chimique et Nucléaire en contrat de professionnel. La Cgt a demandé si des enquêtes auprès des entreprises avait été menées et si il y avait des débouchés. Réponse positive de la Direction.

LMD Sciences et Techniques **23 POUR (CGT), 4 Abstentions (**

LMD Histoire **26 POUR (CGT) 1 CONTRE**

### **14. Présentation de la répartition du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes 2015 (après avis de la CFVU)**

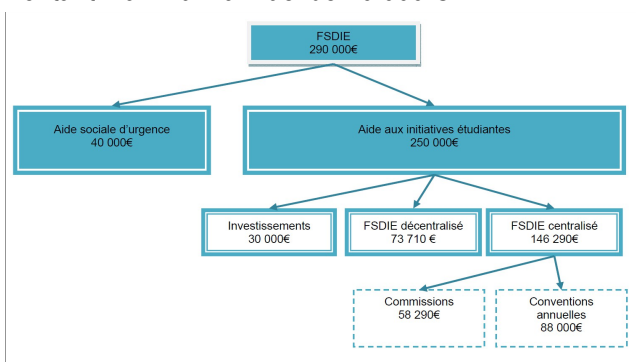
Entre 10 et 20% du FSDIE est consacré à l'aide sociale en faveur des étudiants en difficulté financière. Le CROUS des Pays de la Loire en assure la gestion pour un montant maximum annuel de 40 000 €.

Pour 2014, les fonds ont été entièrement distribués avec un léger dépassements. Ceci illustre les difficultés financières que rencontrent de nombreux étudiants. Le nombre des étudiants en grande précarité ne cesse d'augmenter. 2 constats:

Manque d'informations des étudiants sur les aides mobilisables

Les Assistantes sociales sont elles même en grande difficulté face aux sollicitations d'étudiants en très grandes difficultés.

La Présidence propose de créer un livret d'accueil pour informer les étudiants sur les aides dont ils peuvent bénéficier.



### **15. Information sur les effectifs étudiants 2014-2015**

Analyse: Entre la rentrée 2013 et 2014, l'université de Nantes voit une augmentation de 5,85% du nombre d'étudiants inscrits (+10,57 par rapport à 2011). Les raisons sont multiples: augmentation de la population des Pays de Loire, raisons budgétaires (les formations privées étant très onéreuses, les familles choisissent le public) et attractivité de l'Université de Nantes.

Cependant, le nombre des doctorants stagne ou baisse dans plusieurs disciplines (sauf en sciences, techniques et santé) et un pourcentage important d'étudiants sortent du cursus universitaire juste après l'obtention d'une licence professionnelle.

La CGT rappelle l'enjeu de la préparation de l'insertion des jeunes diplômés dans la vie active ainsi que la nécessité d'approfondir l'analyse des causes des sorties de l'université sans diplôme

2 logiques s'affrontent ici:

- une logique du Ministère de l'Éducation nationale qui pousse les bacheliers y compris ceux des filières professionnelles vers l'Enseignement supérieur. Pour la CGT, il s'agit essentiellement de repousser l'entrée de ces bacheliers sur le marché de l'emploi.
- et la logique de l'Université dont le nouveau modèle économique orientée vers une sélection des candidats.

La CGT rappelle que l'Université doit promouvoir l'égalité des chances, la promotion sociale ainsi que l'accès au plus grand nombre à l'enseignement supérieur. Elle doit donc se donner les moyens pour permettre la réussite des étudiants y compris ceux qui viennent des filières professionnelles.

### **AFFAIRES FINANCIERES**

#### **16. Approbation de tarifs, dons et subventions (après examen par la CPCA)**

**Vote :        23 Pour            0 Contre                    4 Abstentions (FSU, CGT)**

#### **17. Rendu-compte des conventions, marchés et contrats signés par le Président en 2014**

L'université fait appel à plusieurs cabinets pour auditer certains aspects de sa politique et ses services : quelques exemples

Le versement au cabinet BRAKELEY ASSOCIÉS de 15 000 € dans le cadre d'une Convention Audit fondation de projet de l'Université de Nantes et de 27 000 € pour une mission d'accompagnement en 2014.

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'évolution de la fonction finance de l'université de Nantes : Cabinet DENIS HAVEZ 44 460€

Mission à maîtrise d'ouvrage pour finaliser la rédaction du schéma directeur immobilier et d'aménagement de l'Université de Nantes : AT OSBORNE 14 950€

Rédaction du projet IDEX Cabinet MAZARS 435 000€, (financement pris en charge par l'ensemble des membres)

Assistance à l'élaboration du schéma directeur numérique Cabinet KURT SALMON : 63 150€

Les versements aux cabinets dans le cadre de ces seuls exemples correspondent aux versements de salaires annuels pour 10 personnels de l'université